



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.69/L.26 (Abstract)
28 juin 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août-7 septembre 1977
Point 7 de l'ordre du jour provisoire.
Rapports des divisions et des gouvernements
sur la situation dans leurs régions et
dans leurs pays et sur les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms
géographiques depuis la deuxième Conférence
des Nations Unies sur la normalisation des
noms géographiques

RAPPORT DU COMITE HONGROIS DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Communication présentée par la Hongrie

Au cours de la période écoulée entre la deuxième et la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le Comité hongrois des noms géographiques s'est occupé de la normalisation des noms géographiques intéressant à la fois la Hongrie et les autres pays, la normalisation des noms géographiques hongrois étant considérée comme la tâche la plus importante.

Le décret ministériel du 31 mars 1974 a marqué une date importante car il stipulait qu'une nomenclature nationale devait être établie. Il réglementait également les domaines de compétence et la marche à suivre pour la normalisation des noms géographiques. En vertu de ce décret, la création et la modification des noms géographiques désignant de petits détails topographiques d'importance locale sont du domaine de compétence des autorités locales. Autrement dit, c'est l'usage local qui prime. Les noms des détails plus importants (en général, ceux qui recouvrent une zone étendue) relèvent du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, auprès duquel le Comité exerce les fonctions d'organe consultatif. Les noms de caractère administratif sont, comme auparavant, de la compétence du Conseil des Ministres.

Il a été décidé que la nomenclature comporterait un volume par canton. La série complète contiendra environ 70 000 noms. Chaque volume sera complété par une carte au 1:150 000. Les noms seront indiqués à la fois par ordre alphabétique et par agglomération. La nature du détail topographique sera indiquée dans la nomenclature tandis que son étendue et sa position pourront être déterminées d'après la carte jointe, étant donné que tous les noms seront suivis par des chiffres et des lettres renvoyant à la carte.

L'élaboration des volumes de la nomenclature comportera les étapes suivantes :

Rassemblement des noms d'après des cartes et d'autres sources, y compris des collections publiées ou non;

Vérification des noms par les autorités locales et autres;

Vérification linguistique;

Approbation par le Comité;

Travaux de rédaction, dactylographie, dessin et reproduction.

Les premiers volumes seront disponibles au début de l'année prochaine; le dernier doit être publié en 1980.

Avant le début du travail, le Comité a examiné les principes à suivre pour l'élaboration de la nomenclature, et il se prononcera sur tous les problèmes qui se poseront.

Le principe le plus important consiste à relever les noms tels qu'ils ressortent de l'usage local, y compris les noms en d'autres langues. Les formes

dialectales ne sont données dans la langue littéraire que si l'identification est possible sans difficulté. Dans le cas des ruisseaux et des petits cours d'eau, en raison des allonymes entrés dans les usages locaux, il faudra peut-être choisir un seul nom, ce qui veut dire qu'il conviendra de faire une exception à la règle et qu'il ne sera pas tenu compte du nom local.

Le fait que le Comité ait adopté des règles détaillées pour l'orthographe des noms des banlieues et des quartiers des villes et agglomérations, facilite beaucoup l'élaboration de la nomenclature. Ces règles complètent les décisions antérieures touchant l'orthographe des noms géographiques.

Le Comité a pris une part active à la mise au point de règles juridiques régissant l'attribution de noms aux rues et quartiers des villes et des agglomérations y compris la modification et le remplacement de ces noms. Notre tâche à cet égard a consisté surtout à faire appel à notre expérience en matière de normalisation des noms.

Le Comité ne cesse de s'occuper des noms géographiques intéressant d'autres pays. Des décisions touchant des nouveaux noms de pays ont été approuvées récemment. On examine les principes devant régir l'utilisation des noms géographiques dans un nouvel atlas mondial, en commençant par la question des exonymes et des méthodes de transcription. La réduction du nombre des exonymes est l'un des principes qui ont déjà été adoptés.
